



Dossiers de l'OHI n° S1/3023, CBSC-1

**LETTRE CIRCULAIRE 27/2019**  
**28 mai 2019**

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES  
SUR LES INFORMATIONS GEOSPATIALES MARITIMES DE CATEGORIE « B »  
PARRAINE PAR LA REPUBLIQUE DE COREE  
Nomination de candidats pour le cours (29 juillet – 13 décembre 2019)**

Référence : LC de l'OHI 18/2019 du 20 mars - *Programme de renforcement des capacités sur les informations géospaciales maritimes de catégorie « B » parrainé par la République de Corée (29 juillet - 13 décembre 2019) – Appel à candidatures*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Dans la lettre circulaire en référence, le Secrétariat de l'OHI invitait les Etats membres de l'OHI à envisager la nomination d'un candidat approprié qui bénéficierait de l'opportunité offerte par le programme de renforcement des capacités pour la coopération OHI-République de Corée de participer au cours sur les informations géospaciales maritimes qui aura lieu à l'Agence hydrographique et océanographique de Corée (KHOA). Le cours est homologué en catégorie « B » par le Comité international FIG-OHI-ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC).

2. Le Secrétariat de l'OHI a reçu 16 candidatures de 15 Etats membres de l'OHI.

3. Le comité de sélection, comprenant des représentants de la République de Corée et du Secrétariat de l'OHI s'est réuni le 22 mai 2019 (via vidéoconférence) et a examiné les candidatures reçues.

4. Les candidats des pays suivants :

- **Brunéi Darussalam (M. Mahdini HAJI AHMAD),**
- **Indonésie (M. Alin ABIMANYU),**
- **Sri Lanka (M. Nalin HERATH),**
- **Suriname (Mme Christy WARMOEN), et**
- **Venezuela (M. Yamfran CHANG SULBARAN).**

ont été sélectionnés pour le cours qui aura lieu dans les locaux de la KHOA à Busan, République de Corée, du 29 juillet au 13 décembre 2019. Des lettres de notification individuelles seront envoyées par le Secrétariat de l'OHI, accompagnées des instructions à suivre par les candidats retenus.

5. Les sélections mentionnées au paragraphe 4 sont strictement nominatives. Les autorités nationales ne peuvent pas procéder au remplacement des candidats sélectionnés par d'autres candidats.

6. Il est probable que d'autres opportunités d'enseignement et de formation soient proposées en 2020, grâce au soutien continu et généreux de la République de Corée. Le Secrétariat de l'OHI recommande aux organisations dont les candidats n'ont pas été retenus cette fois-ci de continuer à préparer des candidats en vue de nouvelles opportunités.

7. Le Secrétariat de l'OHI félicite les candidats qui ont été sélectionnés à participer au cours et remercie les Etats membres de l'OHI pour leur intérêt.

8. Le Secrétariat de l'OHI tient également à renouveler ses remerciements à la République de Corée pour son soutien substantiel continu aux programmes de renforcement des capacités de l'OHI et à ses autres programmes.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Mustafa IPTES  
Directeur